

REXEL LANCE UN NOUVEAU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS 14 PAYS

Rexel, un des leaders mondiaux de la distribution professionnelle de produits et services pour le monde de l'énergie, annonce le lancement d'un nouveau plan d'actionnariat salarié, intitulé *Opportunity16*, permettant à ses collaborateurs de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée à des conditions préférentielles.

Cette opération sera ouverte à près de 90 % des collaborateurs du groupe Rexel, dans 14 pays¹. Dans la majorité des pays concernés, la souscription se fera par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise («FCPE») qui ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») en date du 17 juin 2016.

Les collaborateurs concernés par le plan se verront proposer des actions au prix de 11,08 euros² par action, soit un prix de souscription égal à 80% de la moyenne des cours d'ouverture de Rexel sur Euronext Paris durant les 20 jours de bourse précédant le 5 septembre 2016. La période de souscription à *Opportunity16* est comprise entre le 12 septembre et le 26 septembre 2016 inclus.

Ce nouveau plan d'actionnariat salarié est le cinquième lancé par Rexel après ceux de 2007, 2010, 2012 et 2013. L'actionnariat salarié est une composante de sa culture d'entreprise et, avec *Opportunity16*, Rexel souhaite permettre à ses collaborateurs d'être associés à la stratégie du Groupe et de l'accompagner dans son développement.

AU SUJET DU GROUPE REXEL

Rexel, un des leaders mondiaux de la distribution professionnelle de produits et services pour le monde de l'énergie, est présent sur trois marchés : résidentiel, tertiaire et industriel. Le Groupe accompagne ses clients pour leur permettre de gérer au mieux leurs activités en leur offrant une large gamme de produits, solutions et services durables et innovants, dans les domaines des équipements techniques, des automatismes et de la gestion de l'énergie. Présent dans 32 pays, à travers un réseau d'environ 2 100 agences, Rexel compte environ 28 000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires a atteint 13,5 milliards d'euros en 2015.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, STOXX600. Rexel fait également partie des indices ISR suivants : DJSI Europe, FTSE4Good Europe & Global, EURO STOXX Sustainability, Euronext Vigeo Europe 120, ESI Excellence Europe, et figure dans le Registre d'Investissement Ethibel EXCELLENCE, grâce à sa performance en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Pour plus d'information : www.rexel.com

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET +33 1 42 85 76 12

marc.maillet@rexel.com

Florence MEILHAC +33 1 42 85 57 61

florence.meilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE +33 1 42 85 76 28

penelope.linage@rexel.com

Brunswick : Thomas KAMM +33 1 53 96 83 92

tkamm@brunswickgroup.com

¹ Une offre spécifique est proposée au Royaume-Uni dont les modalités sont indiquées ci-après.

² Excepté pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis (voir ci-après les principaux termes et conditions de l'offre)

PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

EMETTEUR

REXEL (la « **Société** »)
Siège social : 13 boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris
Capital social: 1.511.373.635 euros
RCS Paris: 479 973 513
Euronext Paris Compartiment A
Action ordinaire code ISIN : FR0010451203 – RXL
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Les principaux termes et conditions de l'offre sont décrits ci-après.

CADRE DE L'OPERATION

Une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne groupe Rexel est proposée en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Canada, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse, dans le cadre de la 24ème résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2015.

Une augmentation de capital en faveur du trustee d'un « Share Incentive Plan » (« **SIP** ») établi au profit des salariés localisés au Royaume-Uni sera mise en œuvre dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2016.

Le Conseil d'administration de Rexel a approuvé le principe de l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne le 25 mai 2016. Le prix de souscription pour tous les pays sauf les Etats-Unis et la période de souscription ont été fixés le 5 septembre 2016. Le prix de souscription pour les Etats-Unis sera fixé le 9 septembre 2016.

Les salariés éligibles du groupe Rexel pourront souscrire les actions dans le cadre de cette offre *Opportunity16* selon les pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise (« **FCPE** ») mis en place dans le cadre d'un plan d'épargne groupe (« **PEG** ») et d'un plan d'épargne groupe international (« **PEGI** »).

En France, les Bénéficiaires qui souscrivent à l'offre recevront un abondement de la part de leur employeur selon des modalités décrites dans la brochure de communication. En dehors de la France, ils se verront attribuer des actions gratuites selon des modalités décrites dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et résumées dans les suppléments locaux.

MOTIFS DE L'OFFRE

L'actionnariat salarié est une composante de la culture d'entreprise de Rexel et, avec *Opportunity16*, le Groupe souhaite permettre à ses collaborateurs d'être associés à sa stratégie et de l'accompagner dans son développement.

CONDITIONS DE L'OFFRE

Bénéficiaires de l'émission réservée : les salariés des sociétés adhérentes au PEG ou au PEGI, qui ont une ancienneté d'au moins trois mois au dernier jour de la période de souscription (ancienneté calculée entre le 1er janvier 2015 et le 26 septembre 2016) (les « **Bénéficiaires** »).

Type d'émission : l'émission des actions est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Période de souscription : les Bénéficiaires seront autorisés à souscrire des actions de la Société entre le 12 septembre 2016 et le 26 septembre 2016 (inclus).

Nombre maximum d'actions pouvant être émises : augmentation de capital limitée à 2 % du capital social de la Société, soit un nombre maximum de 6.045.494 actions, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 30.227.470 euros.

Prix de souscription : le prix de souscription est égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société sur Euronext Paris S.A. durant les 20 (vingt) jours de bourse précédant la date de fixation du Communiqué de presse *Opportunity16*

prix de souscription, soit le 5 septembre 2016 (le « **Prix de Souscription** »)³. Le Prix de Souscription, fixé le 5 septembre 2016, est ainsi égal à 11,08 euros par action.

Contribution Rexel : en France, les Bénéficiaires qui souscrivent à l'offre recevront un abondement de la part de leur employeur. En dehors de la France, ils se verront attribuer des actions gratuites.

Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement : le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement est limité à 0,3 % du capital, qui sera apprécié à la date d'attribution desdites actions gratuites.

Plafond de souscription : les versements des adhérents ne peuvent excéder le plafond visé à l'article L.3332-10 du Code du travail (soit 25 % de la rémunération annuelle).

Droits de vote : les droits de vote aux assemblées générales de la Société seront exercés soit directement par les salariés en cas de souscription directe, soit par le conseil de surveillance du FCPE en cas de souscription via un FCPE.

Création et cotation des actions : le règlement-livraison des actions souscrites dans le cadre d'*Opportunity16* devrait intervenir avant la fin de l'année 2016. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2016 et seront donc entièrement assimilées aux actions existantes. L'admission de ces actions aux négociations sur Euronext Paris S.A., sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sera demandée immédiatement après leur émission.

Blocage des actions souscrites : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts de FCPE ou les actions jusqu'au 30 juin 2021, inclus, sauf en cas de déblocages anticipés tels que prévus par les réglementations.

Livraison des actions gratuites : la livraison des actions gratuites interviendra à l'expiration de la période d'acquisition de 5 ans, effective jusqu'au 30 juin 2021 inclus sous réserve que les conditions du plan soient respectées.

MENTION SPÉCIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Rexel. L'offre d'actions Rexel réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre. EN PARTICULIER, LES ACTIONS N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTREES CONFORMEMENT AU SECURITIES ACT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DE 1933, ET NE SERONT OFFERTES AUX ETATS-UNIS QU'AUX SALARIES ELIGIBLES DANS LE CADRE D'OPERATIONS NE REQUERANT PAS D'ENREGISTREMENT AU REGARD DE CETTE LOI. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou de consultation ou information sociale et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou consultation ou information sociale et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations nécessaires n'auraient pas été obtenues.

Par ailleurs, au Royaume-Uni, une offre en faveur du Trustee Capita IRG Trustees Limited (le « **Trustee** ») dans le cadre du SIP sera mise en œuvre dans la limite d'un plafond de 1 % du capital social de la Société apprécié le 5 septembre 2016 soit un nombre maximum de 3.022.747 actions correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 15.113.735 euros, ce plafond s'imputant sur le plafond de 2% indiqué ci-dessus pour l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne groupe Rexel.

La période d'accumulation du SIP aura lieu entre le 27 septembre 2016 et le 28 février 2017. L'employeur local attribuera à chaque salarié souscrivant à l'offre des actions gratuites (« *matching shares* »).

Le Trustee souscrira à l'augmentation de capital qui lui est réservée au nom et pour le compte des salariés des sociétés du groupe Rexel ayant leur siège social au Royaume-Uni qui souhaitent participer à l'offre. Les conditions de l'offre au Royaume-Uni diffèrent de celles applicables aux autres pays décrites ci-dessus.

³ Excepté aux Etats-Unis où le prix sera égal au prix le plus élevé entre 85% du cours de clôture tel que constaté à la veille de l'ouverture de la période de souscription (soit le 9 septembre 2016) et le Prix de Souscription.

Le prix de souscription des actions dans le cadre du SIP sera égal, sans décote, au plus faible du cours de l'action (i) à l'ouverture de la période dite d'« accumulation », soit le cours d'ouverture de l'action Rexel du 26 septembre 2016 (au taux de change du 26 septembre 2016) et (ii) à une date suivant la clôture de cette période dite d'accumulation, fixée au 10 mars 2017 (au taux de change du 10 mars 2017).

Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du règlement général de l'AMF et de l'article 14 de l'instruction n° 2005 -11 du 13 décembre 2005, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221- 3 du règlement général de l'AMF.